

La paie des enseignants du Cégep de Sherbrooke amputée

La direction juge que le piquetage du 4 mai dernier enfreint le Code du travail

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Une coupure salariale sera faite sur la paie que recevront les enseignants du Cégep de Sherbrooke aujourd'hui. Jugeant que le piquetage exercé le 4 mai dernier enfreint le Code du travail, la direction de l'établissement a décidé de procéder à cette coupe équivalente à 10 minutes de leur salaire.

Rappelons que les enseignants du Cégep ont fait du piquetage, le 4 mai dernier, afin de protester devant la lenteur des négociations avec le gouvernement du Québec. Le piquetage s'est effectué tôt en matinée, jus-

qu'à 10 minutes après le début des cours. Les professeurs ont alors dénoncé leurs conditions de travail, l'accroissement de la précarité et le manque de ressources.

Le geste annoncé par la direction du Cégep a piqué au vif le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS).

«Ce qu'on dit, c'est que ce n'est pas une grève. Tout est dans l'interprétation qu'on en fait. C'est sûr qu'on va déposer un grief», commente Diane Lafrance, la présidente du SPECS.

Mme Lafrance s'interroge sur l'impact qu'aura cette sanction sur le climat de travail, même

si elle représente environ quatre dollars. «Pour 10 minutes, comment la partie patronale va pouvoir démontrer que le travail n'a pas été fait?» La présidente du SPECS s'indigne d'autant plus que les enseignants du collégial, selon elle, travaillent une quantité d'heures qui n'est pas rémunérée, notamment en siégeant à divers comités.

Le syndicat aurait été avisé

Le directeur des ressources humaines du Cégep, Yves Demers, soutient pour sa part que les enseignants ont bel et bien fait la grève et qu'ils ont enfreint, du même coup, le Code du travail, puisqu'ils n'ont pas

suivi la procédure prévue en cas de grève.

Cette mesure touche environ 450 enseignants. Dans une note envoyée aux syndiqués, M. Demers souligne qu'une attention particulière sera portée aux enseignants en congé cette journée-là et à ceux qui assureraient de l'enseignement clinique dans les centres de santé.

M. Demers indique que le SPECS a été avisé, après l'assemblée où les syndiqués ont opté pour exercer des moyens de pression, que le geste était illégal. «Quand ça a été porté à notre attention, on a rencontré l'exécutif syndical. On a tenté de voir de quelle façon les syn-

diqués pouvaient faire valoir leurs revendications: ça s'est déjà fait, du piquetage symbolique, une distribution de tracts. Ils avaient quand même cette visibilité...»

Est-ce que cette mesure pourrait alourdir le climat de travail? «On souhaite que ce ne soit pas le cas. On a tenté de voir avec la partie syndicale si ça ne pouvait pas se faire autrement (...) Les relations de travail, c'est une responsabilité partagée...»

Le SPECS, à l'instar d'une cinquantaine de syndicats au Québec, a déjà annoncé son intention de refaire la même chose le 31 août prochain. Le SPECS représente environ 600 membres.